



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2026

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Contrat de projets Etat-Région 2007- 2013 : opération Centre lyonnais de microscopie (CLYM) - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention au CNRS**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Monsieur Arrue

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Brailard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2026**

commission principale : développement économique

objet : **Contrat de projets Etat-Région 2007- 2013 : opération Centre lyonnais de microscopie (CLYM) - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention au CNRS**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche, porteurs de croissance économique, afin de faire de l'agglomération lyonnaise un territoire dynamique et attractif sur la scène internationale.

La convention de site conclue en application du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, volet enseignement supérieur - vie étudiante et recherche, a fait l'objet d'une délibération au conseil de Communauté le 11 février 2008.

Cette convention de site prévoit notamment, sur le volet Recherche, la création du Centre lyonnais de microscopie (CLYM) qui vise à doter l'agglomération d'équipements de recherche en microscopie d'excellence. Une première acquisition d'un microscope FIB en 2009 (Focused Ion Beam, faisceau d'ions focalisés) doit être complétée par l'acquisition du METET (microscope électronique à transmission environnementale et tomographique), objet de cette délibération.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération d'acquisition est confiée au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) de Lyon.

La participation financière de la Communauté urbaine porte sur l'acquisition de l'équipement METET, le CNRS finançant l'immobilier qui l'hébergera.

L'implantation de ce microscope vient compléter les infrastructures disponibles au sein de la Cité lyonnaise de l'environnement et de l'analyse (CLEA), à côté du Centre de résonance magnétique nucléaire (CRMN), sur le site de la délégation régionale du CNRS, au sein du campus Lyontech-Villeurbanne.

Le coût d'acquisition du METET est évalué à 2 865 616 € TTC, dans le cadre de l'opération globale CLYM dont le montant s'élève à 5 M€. Le financement est assuré par le CNRS sur fonds propres et par subventions de la Communauté urbaine et de la région Rhône-Alpes. Conformément au contrat de projet, la Communauté urbaine est donc sollicitée à hauteur de 1 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 000 000 € au profit du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) de Lyon, pour l'acquisition du microscope électronique à transmission environnementale et tomographique (METET) dans le cadre de l'opération Centre lyonnais de microscopie (CLYM) prévue par la convention d'application du site de Lyon du contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 volet recherche, enseignement supérieur et vie étudiante,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le CNRS de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, sur l'opération n° 2344 pour un montant de 1 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartie selon l'échéancier suivant :

- 800 000 € en 2011,
- 200 000 € en 2012.

4° - La dépense d'investissement de 1 000 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 204 180 - fonction 90, selon l'échéancier suivant :

- 800 000 € en 2011,
- 200 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.